



## LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA JUSTICE FRANÇAISE

*Une intime conviction* est d'abord une tentative à la fois rigoureuse et audacieuse pour montrer les dérives du fonctionnement de la justice française.

Rigoureuse parce qu'Antoine Rimbault, dont c'est le premier film, n'a utilisé que les éléments rendus publics du procès en appel de Jacques Viguier – accusé du meurtre de sa femme et acquitté en première instance – (les minutes du procès en appel, les 250 heures d'écoutes téléphoniques) pour nourrir son film ; le réalisateur parle de son « rapport obsessionnel à la vérité » qui lui a évité tout risque de poursuite pour diffamation ou pour atteinte à la vie privée ; l'utilisation de ces éléments publics suffit à rendre compte du « sentiment de partialité de la police » qui, selon les mots de l'avocat d'une des parties civiles (la sœur de Suzanne Viguier, la disparue) a saisi le jury face aux révélations des écoutes.

Audacieuse parce qu'il a inséré dans cette trame « vraie » un personnage de fiction incarné par Marina Foïs, Nora, qui aurait fait partie du jury du premier procès, et dont l'intime conviction de l'innocence de Jacques Viguier l'amène à devenir une amie de la famille (la fille de Viguier donne des leçons de maths à son fils), à convaincre l'avocat Éric Dupont-Moretti, réputé pour le nombre d'acquittements qu'il obtient, de défendre l'accusé dans le procès en appel, et à devenir son assistante bénévole en épluchant les 250 heures d'écoutes téléphoniques qui n'avaient pas été transmises à la défense lors du premier procès. Elle le fera aux dépens de son travail (chef de cuisine dans un restaurant, elle finira par se faire licencier pour absences répétées) et de sa vie familiale (mère célibataire, elle néglige gravement son fils d'une dizaine d'années).

On apprend par Antoine Rimbault que c'est en fait lui-même qui a servi de contact entre la famille et Dupont-Moretti, mais il dénie toute autre ressemblance entre lui et le personnage de Nora qu'il a inventé... Et en voyant le film, on comprend pourquoi : elle incarne un rapport affectif à la vérité qui l'amène à des comportements « déraisonnables » que notre société attribue plus volontiers aux femmes et qu'on retrouve par exemple dans le stéréotype de la « fan ».

La construction de ce personnage fictif est ambivalente : elle permet une forte identification des spectateurs/trices (alors que l'accusé, incarné par Laurent Lucas, est mutique et impénétrable), mais à mi-parcours du procès, Nora est violemment rejetée par l'avocat, parce qu'elle lui a caché qu'elle avait été jurée dans le premier procès. Elle parviendra quand même à lui transmettre les résultats des écoutes qui feront basculer le procès, mais désormais de façon quasi clandestine.

Le film veut nous faire croire que c'est grâce à son investissement sans limite dans ce travail de fourmi que l'avocat a pu faire pencher le jury, mais son « intime conviction » amène Nora à mordre le trait à plusieurs reprises, – notamment en cherchant à accuser l'amant de la disparue –, et c'est finalement le rappel à la loi faite par l'avocat (c'est l'absence de preuves qui doit profiter à l'accusé et rien d'autre) qui semble « emporter le morceau ».

On peut voir dans cette répartition des rôles une reprise implicite et sans doute en partie inconsciente des assignations genrées propres à notre société : aux hommes les conduites rationnelles, aux femmes l'investissement affectif. Le film en donne une version « positive », dans la mesure où il suggère que les deux rôles sont complémentaires dans la manifestation de la vérité judiciaire, mais la hiérarchie n'en reste pas moins affirmée entre celui qui possède la connaissance de la loi, ultime garde-fou des passions humaines, et celle qui est prête à se dévouer totalement, au-delà du raisonnable, à la défense d'une cause...

Geneviève Sellier est Professeure émérite en études cinématographiques à l'Université Bordeaux Montaigne. Spécialiste des approches « genrées » du cinéma et de la télévision, elle a publié notamment *La Drôle de guerre des sexes* du cinéma français, 1930-1956, avec Noël Burch (1996, rééd. 2005) ; *La Nouvelle Vague, un cinéma au masculin singulier* (2005) ; *Ignorée de tous... sauf du public : quinze ans de fiction télévisée française*, avec Noël Burch (2014) ; elle a co-dirigé *Cinéma et cinéphilies populaires dans la France d'après-guerre 1945-1958* (2015).  
voir <http://www.genevieve-sellier.com>

